



### Arrêté du 28 JUILLET 2025

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 juin 2025 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

#### **ARRETE :**

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

#### **ARTICLE UNIQUE :**

**Madame Amélie GILSON**, Responsable du Pôle Comptabilité et Trésorerie, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité.

En l'absence du Directeur Finances et Administration :

- procéder aux encaissements de toute nature,
- valider et assurer le paiement des dépenses,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit.

Fait à Limoges, le 28 juillet 2025

Spécimen de la signature de  
Amélie GILSON  
Responsable du Pôle Comptabilité et  
Trésorerie

**La Directrice Générale  
Céline MOREAU**

